

AVENANT AU BAIL DE LOACATION
Prolongation d'un bail locatif

I. DESIGNATION DES PARTIES

BAILLEUR

Marko PETROVIC
Place du concessionnaire
123:143 Néochori

LOCATAIRE

Patrick LEFER
Altis

II. PREAMBULE

L'avenant concerne le bail de location initialement signé le 23 juillet 2022 à Neochori , par les parties nommées ci-dessus.

L'adresses des logements en location est la suivante :
2 hangars situé sur la commune de Neochori en 121:143 et 123:146.

III. MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT DE LOCATION

Les parties conviennent de prolonger le bail de 2 semaines afin de reporter l'écheance du bail au 08/09/2022 20h00, date et heure à laquelle le bail prendra fin.
Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Le 25/08/2022 à Néochori

IV. SIGNATURES

Bailleur

LOCATAIRE

Marko PETROVIC

Patrick LEFER

